

Tiens tiens, plus de jury d'assises pour les viols... Pour mieux relaxer les migrants violeurs ?

écrit par Marcher sur des oeufs | 10 mars 2018



Le gouvernement veut expérimenter un «tribunal criminel» sans le jury populaire des assises

:::

<https://www.20minutes.fr/politique/2234831-20180309-gouvernement-veut-experimenter-tribunal-criminel-jury-populaire-assises#xtor=RSS-149>

JUSTICE Ce tribunal, qui jugera par exemple des viols et des vols à main armée, sera composé de juges professionnels et non de jurés populaires comme aux assises...

Le ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a annoncé ce vendredi l'expérimentation d'un « tribunal criminel départemental », à la place de la cour d'assises, afin d'« accélérer » le jugement d'affaires criminelles passibles de 15 ou 20 ans de réclusion.

Ce tribunal, qui jugera par exemple des viols et des vols à main armée, sera composé de juges professionnels et non de jurés populaires comme aux assises.

« Nous allons expérimenter un tribunal criminel départemental. Il interviendra en première instance pour les crimes punis de quinze ans ou de vingt ans de réclusion, par exemple les viols, les coups mortels, les vols à main armée. Le seuil précis sera fixé avec les acteurs de l'expérimentation », a déclaré au journal Le Monde le garde des Sceaux, quelques heures avant l'annonce des principaux axes de la réforme de la justice.

Les cours d'assises « demeurent et resteront compétentes pour les crimes les plus graves »

L'objectif de ce tribunal « est d'accélérer considérablement le jugement des affaires criminelles », a-t-elle précisé. Les cours d'assises « demeurent et resteront compétentes pour les crimes les plus graves, ceux punis de plus de vingt ans de prison, comme les meurtres et assassinats, ou ceux commis en récidive », a expliqué la ministre.

>> A lire aussi : Pourquoi Macron veut s'attaquer aux courtes peines ?

:::

<https://www.20minutes.fr/justice/2232915-20180306-plan-prison-pourquoi-macron-veut-attaquer-courtes-peines>

> A lire aussi : Les partenariats public-privé «abandonnés» pour la construction de prisons et de tribunaux

:::

<https://www.20minutes.fr/politique/2234735-20180309-partenariats-public-privé-abandonnés-construction-prisons-tribunaux>

Note de Christine Tasin

Le jury d'assises pour les Français, les jurys constitués de juges, de préférence affiliés au Syndicat de la Magistrature, ayant donné des gages en participant au Mur des Cons. Voilà donc la dernière invention/perversion de Macron.

La charia s'installe à grande vitesse en France.

Une justice de Blancs pour les Blancs. Même si l'on peut à bon droit s'interroger sur les jurés qui ont condamné [Luc Fourié](#) à 10 ans de prison... Mais il est vrai que depuis qu'un magistrat siège avec les jurés, ceux-ci sont forcément quelque peu influencés, pour ne pas dire manipulés...

Une justice musulmane pour les immigrés et descendants d'immigrés.

Quant à notre constitution et notre justice une et indivisible... Un souvenir d'un lointain passé, révolu.